

## Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Juillet 2020

### Sommaire

#### Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives  
Non-approbation des substances actives  
Approbation des substances de base  
Non-approbation des substances de base  
Approbation des substances à faible risque  
Non-approbation des substances à faible risque  
Modifications des conditions d'approbation  
Prolongation de la période d'approbation

#### Evaluation de risque

Evaluations de risque des substances actives  
Evaluations de risque des substances de base  
Evaluations de risque des substances à faible risque

#### Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes  
Modifications des LMR  
Propositions de modifications des LMR

#### Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

### Approbation des substances actives, de base et à faible risque

#### Approbation des substances actives

**pyriproxyfène** (CAS 95737-68-1)  
L'approbation de la substance active «pyriproxyfène» est renouvelée.  
Date d'approbation : 01/08/2020  
Date d'expiration : 31/07/2035  
[>> Lien](#)

#### Non-approbation des substances actives

**béta-cyfluthrine** (CAS 1820573-27-0)  
L'approbation de la substance active «béta-cyfluthrine» n'est pas renouvelée.  
Les États membres retirent les autorisations des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active «béta- cyfluthrine» au plus tard le 20 janvier 2021.  
Tout délai de grâce accordé par les États membres conformément à l'article 46 du règlement (CE) no 1107/2009 expire au plus tard le 20 juillet 2021.  
[>> Lien](#)

#### Approbation des substances de base

**lait de vache**  
La substance «lait de vache» est approuvée en tant que substance de base.  
Le lait de vache doit être conforme au règlement (CE) no 1069/2009 et au règlement (UE) no 142/2011. Le lait de vache doit être utilisé conformément aux conditions spécifiques précises dans les conclusions du rapport d'examen concernant cette substance (SANTE/12816/2019), et notamment aux appendices I et II de ce rapport.  
Date d'approbation : 30/07/2020  
[>> Lien](#)

#### Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Approbation des substances à faible risque

**Phlebiopsis gigantea** — souches VRA 1835, VRA 1984 et FOC PG 410.3  
L'approbation des substances actives «*Phlebiopsis gigantea* — souches VRA 1835, VRA 1984 et FOC PG 410.3» est renouvelée (en tant que substance à faible risque).  
Date d'approbation : 01/09/2020  
Date d'expiration : 31/08/2035  
[>> Lien](#)

#### Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Prolongation de la période d'approbation

**Règlement (UE) 2020/869**  
La Commission a prolongé la validité de l'approbation des substances actives famoxadone et flumioxazine jusqu'au **30 juin 2020**  
et celle des substances actives, beflubutamide, béalaxyl, benthiavalicarb, bifénazate, boscalid, bromoxynil, captane, cyazofamide, diméthomorphe, éthéphon, étoxazole, fenamiphos, flouxastrobine, folpet, formétanate, métribuzine, milbémetine, Paecilomyces lilacinus – souche 251, phenmedipham, phosmet, pirimiphos-méthyl, propamocarbe, prothioconazole et S-métolachlore jusqu'au **31 juillet 2020**.  
[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

### Evaluations de risque des substances actives

#### Evaluations de risque des substances actives

**24-epibrassinolide** (CAS 78821-43-9)-  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active 24-epibrassinolide.  
[>> Lien](#)

**Bacillus amyloliquefaciens souche AH2**  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active *Bacillus amyloliquefaciens* souche AH2.  
[>> Lien](#)

**clodinafop** (CAS 114420-56-3)-  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active clodinafop.  
[>> Lien](#)

**lambda-cyhalothrin** (CAS 91465-08-6)-  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance active lambda-cyhalothrin (données confirmatoires).  
[>> Lien](#)

#### Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Limites maximales de résidus

#### Evaluations des LMR existantes

**amisulbrom** (CAS 348635-87-0) - Article 12(1)  
Les LMR existantes sur la substance active amisulbrom ont été évaluées par l'EFSA.  
[>> Lien](#)

**flupyradifurone** (CAS 951659-40-8) - Article 12(1)  
Les LMR existantes sur la substance active flupyradifurone ont été évaluées par l'EFSA (données confirmatoires).  
Ce document reprend aussi les résultats d'une demande de modification de LMR (article 6) et de fixation de tolérances à l'importation.  
[>> Lien](#)

#### Modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Propositions de modifications des LMR

**abamectine** (CAS 71751-41-2) - Article 6  
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active abamectine sur diverses cultures, notamment sur laitue et épinard (tolérance à l'import).  
[>> Lien](#)

**Composés du cuivre** - Article 6  
Une demande de fixation de LMR a été portée pour le cuivre sur  **fines herbes**.  
[>> Lien](#)

**flonicamid** (CAS 158062-67-0) - Article 6  
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active flonicamid sur diverses cultures, notamment sur "**basilic et fleurs comestibles**" (tolérance à l'import).  
[>> Lien](#)

**fludioxonil** (CAS 131341-86-1) - Article 6  
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active fludioxonil sur baie de sureau.  
[>> Lien](#)

**oxathiapiprolone** (CAS 1003318-67-9) - Article 6  
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active oxathiapiprolone sur diverses cultures, notamment sur "**basilic et fleurs comestibles**" (pour couvrir les usages autorisés aux Etats Unis, tolérance à l'import).  
[>> Lien](#)

**triclopyr** (CAS 55335-06-3) - Article 6  
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active triclopyr sur kiwi.  
[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

### Règlementations diverses

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Divers

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

Veille réglementaire est une lettre publiée par **iteipmai**.

iteipmai  
3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou  
www.iteipmai.fr



ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Se désabonner | Report spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail